



## **AVIS**

### **"CREATION DES DEUX ZAC "QUARTIER FERRIE" et "LAVAL GRANDE VITESSE"**

Par ses délibérations n° S 451 CV EU 3, n° S 451 CV EU 6 en date du 3 février 2014, n° S 454 UTEU 03 DE, n° S 454 UTEU 4 en date du 23 juin 2014, le conseil municipal de Laval a décidé de créer la Zone d'Aménagement Concerté dénommée "Quartier Ferrié", dont la vocation est le réaménagement d'un premier secteur de 30 hectares sur le site devenu vacant depuis le départ du 42<sup>ème</sup> régiment de transmission de Laval, de créer la Zone d'Aménagement Concerté "Laval Grande Vitesse", sur un secteur de 18,5 hectares, dont la vocation est d'assurer le réaménagement du quartier de la gare et la finition du Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Laval en accompagnement de la prochaine arrivée de la ligne à grande vitesse en gare de Laval.

Les délibérations et les dossiers de création relatifs à ces deux ZAC sont consultables en mairie de Laval, direction de l'urbanisme, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval et sur le site web de la mairie de Laval.